

COMMUNIQUE DE PRESSE

Epidémie de grippe : la situation dans les services de santé.

Marseille, le 11 janvier 2017.

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) est en situation d'extrême vigilance pour suivre l'évolution de l'épidémie de grippe et pour accompagner la prise en charge des malades dans les établissements de santé et les établissements médico-sociaux.

Notre région connaît sa 5^{ème} semaine d'épidémie et, d'après les dernières données de Santé publique France, le pic épidémique serait sur le point d'être atteint.

La grippe cette année est virulente, plus particulièrement pour les personnes fragilisées par l'âge ou la maladie, du fait du virus A (H3N2) majoritairement en circulation. Le taux d'incidence (nombre de nouveaux cas) des syndromes grippaux relevé par le réseau Sentinelles le 8 janvier, est de l'ordre de 600 pour 100 000 habitants, soit deux fois plus que l'année dernière à la même époque.

Plusieurs établissements de santé de la région se sont déclarés en tension. Ces tensions hospitalières concernent essentiellement la prise en charge des adultes et des personnes âgées.

Le 11 janvier, 13 établissements sur les 55 disposant d'un service d'urgence ont déclaré un plan hôpital en tension avec activation de la cellule de crise et mise en place de mesures adaptées en s'appuyant, en tant que de besoin, sur la solidarité entre les hôpitaux.

Dans ce cadre, l'ARS assure chaque jour un suivi des indicateurs d'activité et de fonctionnement de chaque service d'urgence, permettant d'identifier et de catégoriser les difficultés (affluence aux urgences, carences de lits d'aval...) ainsi que de faciliter la mise en place par les établissements d'un ensemble de mesures : ajout d'une filière courte au service d'urgence, anticipation des sorties, accélération des admissions en soins de suite et réadaptation, réouverture de lits, rappel de personnel, déprogrammation....

Dans les établissements accueillant des personnes âgées (Ehpad), on observe une bonne couverture vaccinale des pensionnaires. 80% à 90% des personnes accueillies sont vaccinées. Une soixantaine d'épisodes de cas groupés d'infection respiratoire aigüe (essentiellement due à la grippe) a été signalée à l'ARS Paca depuis le début de l'épidémie.

Au sein des Ehpad, les mesures de protection des pensionnaires et les mesures barrières sont renforcées : relance de la vaccination des personnels, réduction des contacts avec les personnes malades, mise à disposition de masques et de solutés hydro alcooliques, et utilisation précoce des tests rapides d'orientation diagnostique de la grippe (Trod) afin de permettre un diagnostic rapide et d'anticiper la prise en charge des patients et leur mise sous antiviraux.

L'Assurance maladie rappelle que la vaccination reste le meilleur moyen de se protéger contre la grippe, même en situation d'épidémie. Les personnes qui souhaitent se faire vacciner sont invitées à en parler avec leur médecin traitant ou leur pharmacien.

